fondation Beaufils

ehpad

76440 FORGES-LES-EAUX ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ Tél. : 02 35 90 50 93 ▪

Le mot d'accueil de la Direction

Madame, Monsieur,

Bienvenue à la Fondation BEAUFILS, le Conseil d'administration, la direction, le personnel de l'établissement vous souhaite la bienvenue à l'occasion de votre arrivée.

Vous êtes effectivement ici chez vous, dans un établissement public, accueilli et entouré par un personnel qui mettra à votre service son expérience, sa compétence, sa disponibilité et son sens de l'accompagnement.

Ce livret d'accueil vous est remis pour vous permettre de trouver l'ensemble des renseignements destinés à vous aider dans votre nouvelle vie.

Dans un souci d'amélioration continue de nos prestations, nous vous invitons à bien vouloir répondre au questionnaire d'évaluation de votre satisfaction glissé dans le présent livret, puis, soit de le mettre dans la boîte aux lettres se trouvant devant l'accueil au rez-de-chaussée soit de l'adresser par courrier à la direction de l'établissement.

Bien entendu, je reste avec les équipes à votre disposition pour recevoir toutes les observations et mettre à l'étude toutes les suggestions qui peuvent encore améliorer la vie quotidienne de l'établissement.

La Direction

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 27 juillet 1891,
Maître Victor-Marin BEAUFILS notaire, ancien juge de paix, lègue une partie de ses biens avec obligation de bâtir un établissement pour personnes âgées.
L'inauguration de la Fondation BEAUFILS a lieu le 18 mai 1913, la rénovation totale de l'établissement débute en 2006 pour se finaliser au mois de juin 2010.
Etablissement composé de 150 chambres individuelles, réparties en 5 unités de vie.

- **L'unité « FLAUBERT »** unité protégée, située au rez-de-chaussée, accueille 28 résidents pour une prise en charge adaptée, les résidents bénéficient de soins relationnels individualisés.

- **Les autres unités** réparties sur 2 niveaux sont composées de chambres possédant majoritairement un balcon. Toutes les chambres sont meublées avec un lit, une table de chevet, un placard avec une penderie et un coffre-fort, un fauteuil, une table avec une chaise.

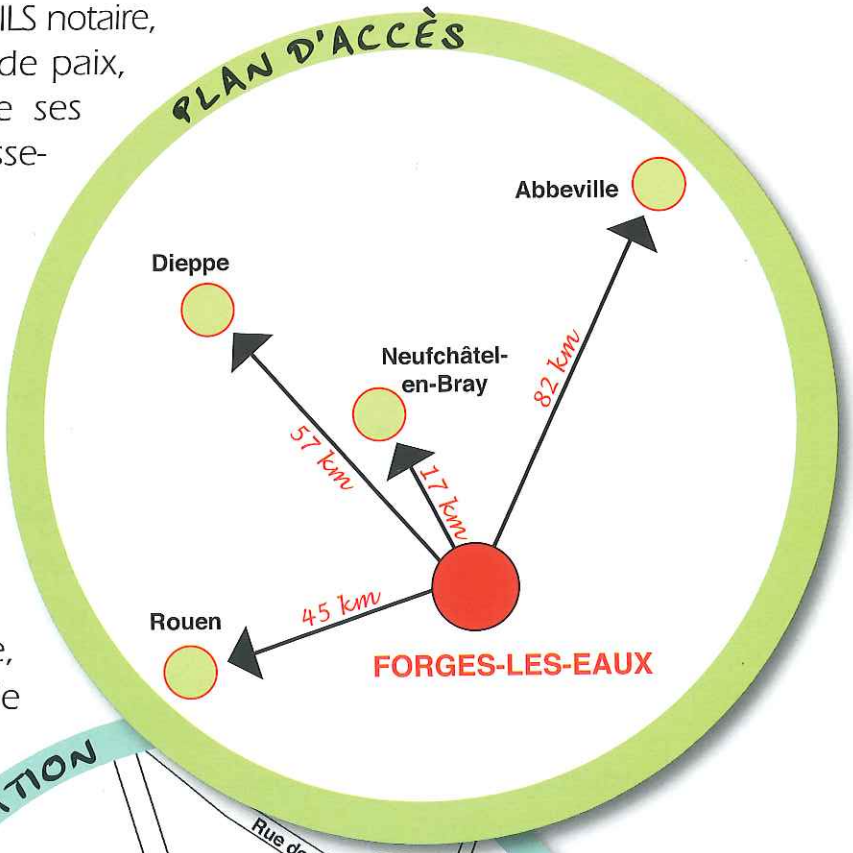

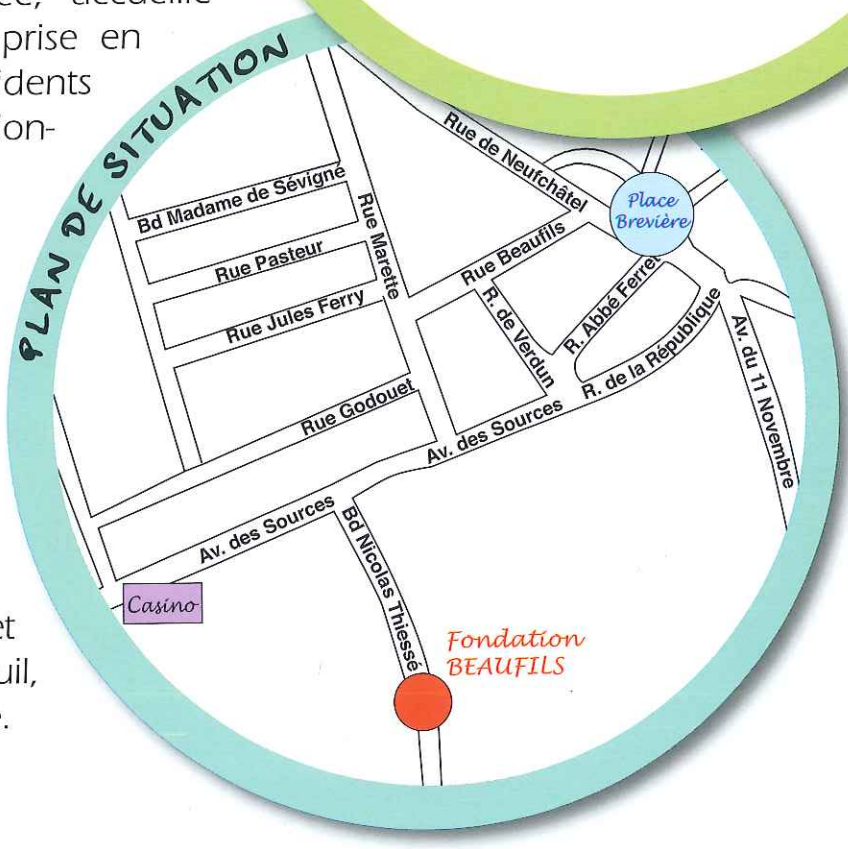

LA VIE QUOTIDIENNE

Votre chambre :

Chaque chambre est équipée d'un mobilier confortable et adapté. Elle comporte une salle de douche avec WC et appel d'urgence 24h/24, des prises de téléphone et de télévision.

Pour agrémenter votre environnement, n'hésitez pas à apporter votre touche personnelle en y installant vos objets tels que petits meubles, cadres et photos... Veillez toutefois à ce qu'ils n'engendrent ni détérioration ni gêne à l'occasion des soins et de l'entretien.
Seul le lit médicalisé de l'établissement ne peut être remplacé.

Par mesure de sécurité, vous voudrez bien informer le cadre responsable des admissions de votre dépôt de matériels et de mobiliers. Enfin, si vous installez un réfrigérateur, vous vous engagez à le nettoyer régulièrement.

Chaque chambre est équipée d'un détecteur de fumée relié à une centrale de surveillance afin d'assurer votre sécurité.
Si vous le désirez, la clé de votre chambre pourra vous être remise.

Le téléphone :

Comme à domicile, Il vous est possible de demander une installation téléphonique dans votre chambre. Les frais relatifs à cette prestation (mise à disposition de la ligne, communications) seront à votre charge.

La télévision :

Vous pouvez équiper votre chambre d'un téléviseur personnel en bon état de fonctionnement. La redevance télévision est à votre charge ainsi que l'entretien de l'appareil.

Le courrier :

Le courrier qui vous est adressé vous est remis personnellement chaque matin par un membre de l'administration (sauf les samedis, dimanches et jours fériés).

Une boîte aux lettres située devant l'accueil de l'établissement est prévue pour le courrier « départ ».

Les repas :

De type traditionnel, ils sont confectionnés sur place et servis dans le restaurant où le menu est affiché. Les régimes prescrits sont respectés.

C'est avec une attention particulière que les menus sont élaborés en commission encadrée par la diététicienne et le responsable de la cuisine, les résidents y font part de leurs suggestions.

Vos proches pourront partager des repas avec vous dans une salle de restaurant qui est à votre disposition. Il est indispensable de réserver 72 H 00 à l'avance. Le tarif de ces repas accompagnants vous est communiqué en fiche annexe.

Lorsque votre état de santé le justifie, le repas est servi en chambre à 12 h 30 et 18 H 00.

Horaires des repas

Le petit-déjeuner est servi en chambre
entre 7 h 45 et 9 h 00

Le déjeuner est servi au restaurant
de 12 h 30 à 13 h 30

Le goûter est servi lors des animations où en chambre
à partir de 15 h 45

Le dîner est servi au restaurant où en chambre
de 18 h 15 à 19 h 15

Tournez, svp.

La vie Quotidienne (suite)

Le linge :

Seul le linge plat (draps, taies, couvertures) est fourni par l'établissement. Un trousseau de vêtements dont la liste figure dans le dossier d'admission vous est demandé. Le linge doit être marqué à vos nom et prénom avec des étiquettes cousues avant l'entrée, une possibilité de marquage du linge par l'établissement vous est proposée moyennant une contribution financière (tarif indiqué dans les fiches annexes).

Le salon de coiffure :

Une prestation coiffure comprenant un shampooing, une coupe, un brushing ou une mise en plis est comprise dans le prix de journée, elle est proposée du lundi au vendredi. Vous avez la possibilité de faire appel à votre coiffeur personnel, dans ce cadre, cette prestation sera à votre charge.

La pédicure :

Des soins de pédicurie simples peuvent vous être proposés.
Vous avez également la possibilité de contacter un pédicure de votre choix, ses services seront à votre charge.

Le culte :

Si vous en exprimez le désir, les ministres des différents cultes peuvent vous rendre visite. Une messe catholique est célébrée une fois par semaine.

Argent-Bijoux :

Un coffre sécurisé est à votre disposition dans votre chambre, il est possible d'en obtenir la clé en effectuant la demande à l'accueil.

Animation :

L'animation est une composante importante de la vie à la Fondation BEAUFILS, les animatrices proposent du lundi au vendredi, des activités ludiques, culturelles, thérapeutiques ou intergénérationnelles, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, les animations proposées sont annoncées par voie d'affichage.

Au cours de l'année, des après-midi festives et des spectacles sont organisés. Un goûter des anniversaires réunit les résidents une fois par mois, un groupe de bénévoles participent à ces animations.

L'objectif de ces animations étant d'aider les résidents à conserver une vie sociale, des relations extérieures et une autonomie.

L'espace café :

Un distributeur de boissons chaudes est mis à votre disposition dans la rue forum.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil Administration :

Les bureaux sont ouverts du lundi 13 H 30 au vendredi après-midi 16 H 00. Le matin l'accueil se fait sur rendez-vous.

Visites et Sorties :

Les parents et amis sont les bienvenus dans l'établissement.

Les visites sont libres, toutefois les visiteurs doivent prendre en compte les besoins de repos du résident ainsi que les nécessités de fonctionnement des services.

Pour éviter toute inquiétude, il vous est demandé de prévenir l'infirmière ou l'administration avant une sortie de l'établissement avec un proche.

L'Admission :

L'entrée est possible en fonction des places disponibles. La Direction prononce l'admission sur avis de la commission d'admission. Ensuite, une visite de pré-admission est organisée en préalable à l'entrée dans l'institution.

Les Conditions d'Admission :

Un dossier d'admission est disponible à l'accueil de l'établissement. Sur demande il peut vous être adressé par courrier.

Consignes de Sécurité :

En cas d'incendie dans votre chambre, donnez l'alarme en utilisant la sonnette d'appel-malade et quittez votre chambre en refermant la porte derrière vous.
En cas d'incendie hors de votre chambre, restez dans votre chambre et ne cédez pas à l'affolement. Utilisez la sonnette d'appel-malade pour signaler votre présence. Fermez soigneusement la porte. Attendez pour quitter votre chambre d'y être invité par le personnel.

N'EMPRUNTEZ JAMAIS LES ASCENSEURS.

Organisation Générale de l'Établissement

Les soins et l'accompagnement de la personne âgée :

Le résident a le libre choix de son médecin traitant. Les consultations seront assurées sur place.

Le médecin coordonnateur en collaboration avec les cadres de santé assure les relations entre le résident, sa famille et l'ensemble des intervenants soignants.

Les médicaments sont délivrés par la pharmacie de l'établissement.

Une équipe pluridisciplinaire constituée d'infirmières, d'aides-soignants, d'aides-médico-psychologiques, d'agents des services hospitaliers répondent à vos besoins essentiels.

La douleur n'est pas une fatalité. Le médecin ainsi que les équipes soignantes sont à votre écoute pour vous aider et vous proposer les moyens les mieux adaptés à votre cas.

La psychologue, les kinésithérapeutes et l'ergothérapeute vous accompagnent dans la préservation de votre autonomie.

La qualité de l'accompagnement au quotidien comprend des soins de base mais aussi une recherche de bien-être. A cet effet, des massages de bien-être et des soins esthétiques peuvent vous être proposés.

L'établissement s'est engagé dans une démarche de bientraitance, un groupe de travail encadré par la psychologue accompagne les équipes dans cette recherche continue d'amélioration de la qualité.

Le conseil de la vie sociale :

Le conseil de la vie sociale est mis en place au sein de l'établissement.

Composé de représentants des résidents, des familles, de membres du personnel, c'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueillie la personne.

Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers.

VOS DROITS

L'évaluation de votre satisfaction :

Un questionnaire de satisfaction est inséré dans ce livret. Nous vous remercions de bien vouloir le compléter.
Si vous le souhaitez, votre réponse peut-être anonyme.
Vous pouvez remettre le questionnaire complété à la Cadre de santé en charge des admissions, ou le confier à l'accueil ou l'adresser par courrier à la directrice de l'établissement.

L'accès à votre dossier médical :

Il faut adresser une demande écrite à la directrice de la fondation BEAUFILS, accompagnée des pièces justificatives (photocopie de la carte d'identité et d'une pièce justifiant la qualité de l'ayant-droit le cas échéant).
Le dossier médical vous est remis sur place.
Pour une consultation, prendre rendez-vous auprès du médecin coordonnateur pour qu'il vous le présente.
Les frais de copie sont à votre charge.

Votre protection juridique :

En cas d'incapacité totale ou partielle, **une mesure de protection peut être envisagée à votre demande,** à celle d'un tiers ou d'un médecin, auprès du juge des tutelles. Ce dernier décidera de la mesure de protection la plus adaptée à votre état de santé : tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice.

FAÎTES-NOUS CONNAÎTRE VOTRE VOLONTÉ

La personne de confiance :

La loi n° 2002-303 du 04 mars 2002 dispose que « toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information à cette fin ».
Cette désignation est stipulée par écrit.
Elle est révocable à tout moment.
Si la personne le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions ;
Cette désignation est valable pour toute la durée du séjour à moins que le malade n'en dispose autrement.
Il vous sera demandé lors de votre arrivée, si vous souhaitez désigner une personne de confiance.

Les directives anticipées :

Toute personne peut si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées, pour le cas où, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté.
Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement.
Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.
Renouvelables tous les 3 ans, elles peuvent être dans l'intervalle, annulées ou modifiées à tout moment.
Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à qui vous les avez confiées.